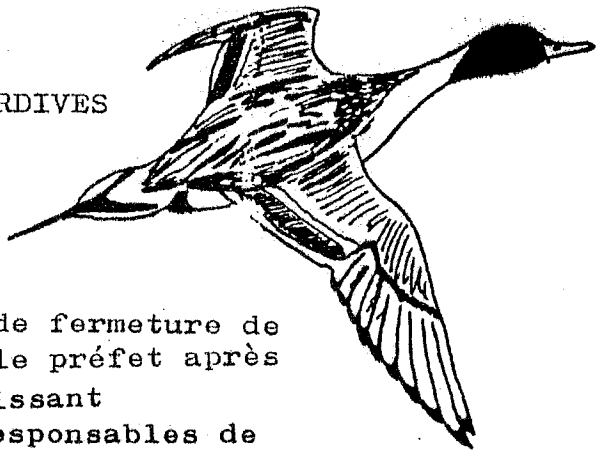
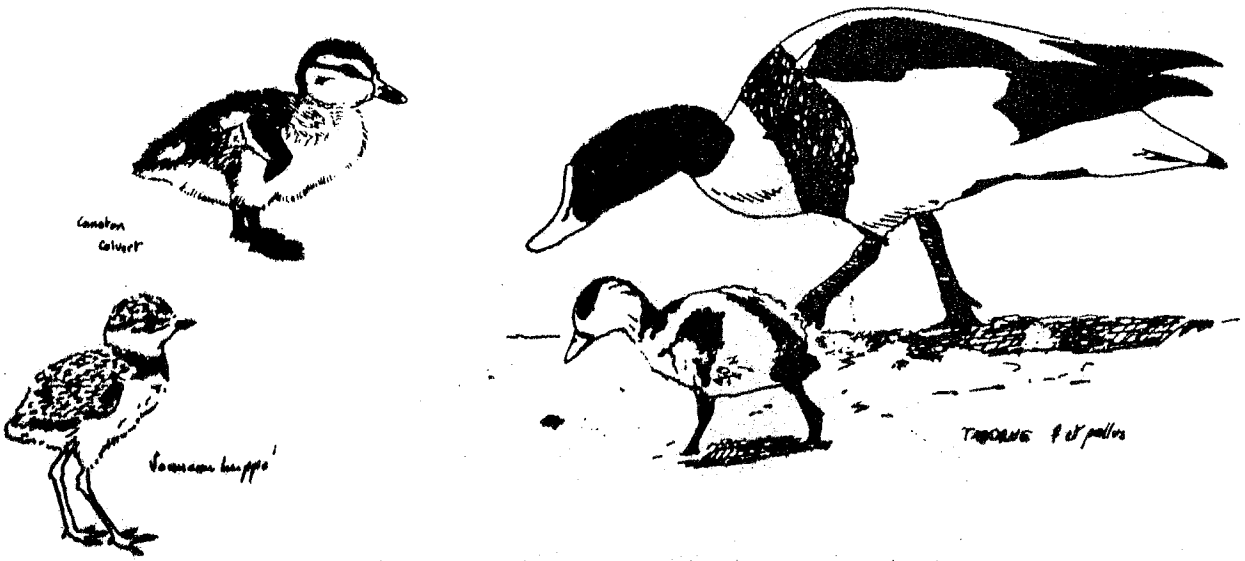
CHASSE AU GIBIER D'EAU / NIDIFICATIONS TARDIVES



Depuis deux ans, la date d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau est décidée par le préfet après avis d'une commission départementale réunissant des représentants du monde agricole, des responsables de la Fédération des Chasseurs, des Forestiers et un représentant des Associations de Protection de la Nature.

Pour la seconde fois, Xavier COMMECY, représentait le GEPOP (compte rendu dans le numéro précédent).
Lors de la réunion, le représentant de la préfecture avait laissé entendre que, s'il apparaissait un retard dans la nidification des Oiseaux d'eau, l'ouverture de la chasse pourrait être reculée.

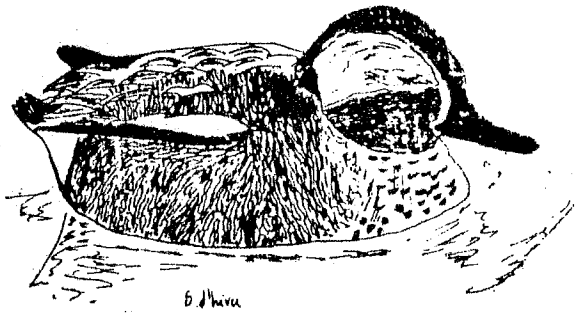
Il nous fallait donc rapidement réunir le maximum d'observations de nichées durant la première décade de juillet.
Nos ornithologues de service se sont donc mis au travail et pour compléter leurs données nous avions lancé un appel aux lecteurs de Picardie Nature, qui n'a malheureusement pas reçu l'écho que nous espérions. Néanmoins, un dossier a pu être envoyé à temps au préfet dans lequel nous montrions qu'il existait effectivement un retard important dans les couvées. Ce dossier a provoqué quelques remous dans la presse locale.
Comme on pouvait le prévoir, la date initialement prévu a été conservée et la chasse au gibier d'eau a été ouverte alors que dans les marais de jeunes Oiseaux n'étaient pas encore volants.



Mais nous ne desespérons pas. L'année prochaine nous constituerons à nouveau un dossier, si possible plus épais (cela dépend en partie de vous !).

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont envoyées leurs observations.

Une copie du dossier réalisée cette année peut vous être envoyée contre la somme de 5frs + 3frs de frais d'envoi.



A la suite de l'article de Laurent GAVORY sur la prise de notes (numéro précédent), un jeune membre de notre association, Vincent LEMAIRE nous a envoyé des observations effectuées en Baie de Somme et accompagnées d'une illustration que nous reproduisons ici en guise d'encouragement.

